**

**ADHESION 2024**

Le

Fait à

Signature précédée de la mention lue et approuvé

Le club Athies-cyclo se dégage de toutes responsabilités en cas d’accident ou de vols sur les parcours et les transports. Le port du casque est obligatoire pour toutes les sorties vététistes et cyclotouristes. En acceptant l’adhésion au club j’assure être en bonne condition physique pour la pratique du cyclotourisme ou du vtt, respecter les statuts du club, le code la route et les consignes de sécurités pour toutes les sorties organisées par le club ou non. Aucune compétition n’est au sein du club. En cas d’accident ou d’incident je ne pourrais me retourner contre le club « Athies-cyclo » et je ferais fonctionner mon assurance personnelle responsabilité civile. La cotisation annuelle est de 35 euros.

De par les déplacements pour se rendre sur les lieux d’une randonnée ou de lieu de séjour, j’accepte de faire transporter mon matériel (vélo et autre) soit dans un véhicule, soit sur remorque conduite ou tractée par un adhérents du club ou non avec son véhicule personnel ou un autre véhicule. Je déclare dégager de toutes responsabilisés envers l’association « Athies-cyclo » et autres personnes physiques en cas d’accident de toute nature et ne pourrais me retourner contre celle-ci en cas d’accident.

Possesseur GPS Garmin

Oui

Non

Club cyclotourisme et vtt d’Athies sous Laon

Email

Mobile

Téléphone

Date de nais.

Code postal

Ville

Adresse

Nom

Prénom